

## Charte d'engagement

### J'atteste :

Être acquéreur d'un vélo ou vélo à assistance électrique, neuf ou d'occasion, ou d'un dispositif de transformation d'un vélo en vélo à assistance électrique.

### Je m'engage à :

- **Utiliser le vélo ou le dispositif subventionné pour la mobilité urbaine quotidienne, tout particulièrement en lieu et place de mes trajets en voiture.**
- Ne percevoir qu'une seule subvention pour le dispositif d'aide la mobilité douce de la ville d'Evian.
- Apporter la preuve de la pleine possession du vélo ou dispositif subventionné dans le délai d'une semaine suivant la demande expresse des services de la ville.
- Remiser à l'année le vélo concerné par l'aide à mon domicile de la ville d'Evian.
- Ne pas revendre le vélo ou le dispositif de transformation dans un délai de 3 ans suivant la date de signature de la présente charte.
- Restituer la subvention à la ville dans le cas où ce vélo ou dispositif viendrait à être vendu durant la période de 3 ans.
- Respecter les règles du code de la route et transmettre ces règles de sécurité à mes enfants.
- Maintenir le vélo et les équipements obligatoires en bon état de fonctionnement.
- Avoir un comportement éthique lors des déplacements à vélo, en étant notamment attentif aux piétons et aux personnes à mobilité réduite.
- Chercher à privilégier la marche et le vélo pour des déplacements réguliers de proximité.
- Participer à une évaluation du dispositif d'aide de la ville.

### Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».

Fait à :  Le :

Le demandeur :

Rajouter la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature